
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 15 avril 2026 à 9 h
par téléconférence**

PRÉSENCES :

Claude Pinard, Président du comité exécutif
Christine Black, Vice-présidente du comité exécutif
Aref Salem, Vice-président du comité exécutif
Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
Caroline Braun, Membre du comité exécutif
Alan DeSousa, Membre du comité exécutif
Chantal Gagnon, Membre du comité exécutif
Benoit Langevin, Membre du comité exécutif
Luis Miranda, Membre du comité exécutif
Andréanne Moreau, Membre du comité exécutif
Vana Nazarian, Membre du comité exécutif
Gabrielle Rousseau-Bélanger, Membre du comité exécutif
Alexandre Teodoresco, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Soraya Martinez Ferrada, Mairesse
Stephanie Valenzuela, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Benoit Dagenais, Directeur général
Brigitte Grandmaison, Directrice générale adjointe - Services de proximité
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
Nancy Blanchet, Conseillère associée
Josué Corvil, Conseiller associé
Youssef Hariri, Conseiller associé
Jean François Lalonde, Conseiller associé
Maude Thérault-Séguin, Conseillère associée
Leslie Roberts, Conseiller associé
Julien Hénault-Ratelle, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE26 0578

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 15 avril 2026 en retirant les points 20.013 et 20.017 et en ajoutant les points 50.001 à 50.004.

Adopté à l'unanimité.

CE26 0579

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 avril 2026.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE26 0580

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 23 avril 2026.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE26 0581

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Lindsay, de la rue Du Collège à la rue Beudet, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 698 979,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 432210;
- 2- d'autoriser une dépense de 186 386,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 169 682,94 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Pavages D'Amour inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1267231012

CE26 0582

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 162 897,98 \$, taxes incluses, pour la réfection de murs patrimoniaux situés sur le chemin de Senneville, dans le Grand parc de l'Ouest (lots 1 976 971 et 1 978 985), dans le cadre du contrat accordé à Les constructions H2D inc. (CG25 0455);
- 2- d'autoriser le transfert de 18 185,77 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes;
- 3- d'autoriser une dépense additionnelle de 144 712,21 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser le retrait de certains travaux initialement prévus au contrat pour un montant de 72 588,03 \$, taxes incluses;
- 5- d'autoriser une dépense additionnelle de 10 347,75 \$, taxes incluses, pour payer l'augmentation du coût de la main-d'œuvre, conformément au contrat;
- 6- d'autoriser le transfert du solde de 62 240,28 \$, taxes incluses, vers le budget des contingences;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1255414002

CE26 0583

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Gérald Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans les rues Rochon et Crevier de l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 5 852 168,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 520501;
- 3- d'autoriser une dépense de 585 216,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 579 364,70 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Gérald Théorêt inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1257231093

CE26 0584

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Pronex Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau de 500 mm et des infrastructures municipales dans l'axe de la rue Guy, entre la rue Saint-Jacques et le boulevard René-Lévesque, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 21 906 593,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P2533-193711-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 623 942,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 4 390 496,71 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Pronex Excavation inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1250350001

CE26 0585

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Magil Construction Est du Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les travaux de conception-construction de la nouvelle piscine Baldwin, située au coin de la rue Fullum et de la Terrasse Guindon, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 22 500 607,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public IMM-15979;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 948 918,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 707 831,05 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Magil Construction Est du Canada inc.;
- 6- de majorer d'un budget additionnel de 714 489,81 \$, net de ristournes, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, la dotation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour la décontamination des sols sur le terrain Baldwin Nord;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1256793002

CE26 0586

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Services d'Infrastructures Vortex inc., plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience, le contrat pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 16 368 999,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 524102;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 636 900 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 381 584,23 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Services d'Infrastructures Vortex inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1267231010

CE26 0587

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'entériner un contrat de gré à gré à Levio Conseils inc., pour les services professionnels de tests d'hameçonnage, pour le projet Modernisation des services de cybersécurité, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 129 346,88 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 14 juillet 2025;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction Cybersécurité, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1265942004

CE26 0588

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre d'une durée de cinq ans, par laquelle Simco Technologies inc., anciennement Cosigma inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels d'ingénierie en structure relatifs aux installations du Service de l'eau, pour une somme maximale de 3 216 425,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21102;
- 3 - d'autoriser une dépense de 229 950 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 160 821,28 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - de procéder à une évaluation du rendement de Simco Technologies inc., anciennement Cosigma inc.;
- 6 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1260412001

CE26 0589

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet d'Entente de collaboration entre la Ville de Montréal et OURANOS d'une durée de trois ans, à compter du 16 juin 2026, pour un montant total de 517 387,50 \$, taxes incluses, et une contribution en nature de 300 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1269320001

CE26 0590

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la réception d'une subvention de 8 000 \$ par le Service de police de la Ville de Montréal provenant du Fonds d'aide aux victimes du ministère de la Justice du Canada dans le cadre de la Semaine des victimes et survivant(e)s d'actes criminels qui aura lieu du 11 au 15 mai 2026;

2 - d'autoriser un budget équivalent de revenus et de dépenses pour 2026 de 8 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1266716001

CE26 0591

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver l'intervention de la Ville de Montréal à un acte d'amendement à une emphytéose entre Santé Québec (l'Institut de Cardiologie de Montréal) et Centre de la Petite Enfance Cardio-Puces, afin de consentir au prolongement du terme prévu à l'emphytéose et à l'utilisation du terrain identifié comme étant le lot 2 787 367 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'agrandissement d'une garderie, nonobstant la restriction d'utilisation en faveur de la Ville contenue à l'acte publié sous le numéro 1 223 896, qui permettait l'utilisation à des fins de centre médical seulement.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1265792002

CE26 0592

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier totalisant 230 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Fonds des événements d'affaires en culture 2026 :

Nom légal de l'organisme	Nom de l'événement	Montant recommandé
Association des galeries d'art contemporain du Canada (MONTRÉAL)	Plural foire d'art contemporain	45 000 \$
Conférence internationale des arts de la scène de Montréal	Biennale 2026	45 000 \$
Conseil des métiers d'art du Québec	Salons des métiers d'art du Québec	45 000 \$
Fondation Dynastie	Sommet Dynastie 2026	27 000 \$
MUTEK	Village numérique	45 000 \$
Québec Édition - ANEL	Rendez-vous 2026 - Le programme de fellowship de Québec Édition	23 000 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1266370002

CE26 0593

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 10 019 500 \$ en 2026, et de 10 280 007 \$ en 2027, à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350, place Royale, au 150, rue Saint-Paul Ouest, ainsi qu'aux 165, 173, 214 et 335, place D'Youville, pour les périodes du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 et du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027;
- 2- d'approuver une contribution additionnelle annuelle de 116 000 \$ pour les années 2026, 2027 et 2028 pour un montant total de 348 000 \$, pour les frais d'énergie, de sécurité, d'entretien et d'assurances de la Caserne n° 1;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du budget des dépenses de contributions pour la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière d'un montant de 260 507 \$ en 2027 et pour ce même montant indexé à un taux maximum de 3 % pour 2028;
- 5- d'autoriser un virement budgétaire de 116 000 \$ en 2026 en provenance des dépenses communes pour la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal;
- 6- d'autoriser un ajustement à la base budgétaire au montant de 116 000 \$ par année pour 2027 et 2028 au budget des dépenses de contributions pour la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal.
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1257840003

CE26 0594

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 184 099 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

Arrondissement	Organisme	Nom du projet	Montant de la contribution 2026
Ahuntsic-Cartierville	Kolab	La première paire	20 000 \$
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Refuge des jeunes de Montréal	Poème mural pour Moïse	10 750 \$
Le Sud-Ouest	MU	Hommage à Gabrielle Roy	25 000 \$
Le Plateau-Mont Royal	AvangArtiste (L'original)	Cycle de l'eau	25 000 \$
Pierrefonds-Roxboro	Fondation Pearson pour l'Éducation	Notre école, notre communauté	5739 \$

Rosemont–La Petite-Patrie	AvangArtiste (L'original)	Où les âges se rencontrent	25 000 \$
Rosemont–La Petite-Patrie	La compagnie du Grand Amour	Dulce Picante	20 000 \$
Le Sud-Ouest	La Maison Benoît Labre	Mur de l'inclusion	14 860 \$
Rosemont–La Petite-Patrie	Petite-Patrie Collectif (Nord des possibles)	La murale des Possibles - Ruelle verte	16 400 \$
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Milmurs Production	Voyage collectif	21 350 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville et ces organismes établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1266724002

CE26 0595

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$, pour la réalisation du projet Les Rendez-vous bioalimentaires de Montréal pour la période du 15 octobre 2025 au 31 décembre 2026, dans le cadre de l'entente conclue avec le conseil des Industries Bioalimentaires de l'île de Montréal (CG25 0561);
- 2- d'approuver le projet d'addenda à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1267956003

CE26 0596

Il est

RÉSOLU :

de résilier la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et l'organisme MURAL, pour la réalisation de la murale « Échos d'un quartier ou Ode au quartier », dans le cadre du volet 2 du Programme d'art mural 2025.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1266724003

CE26 0597

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 599 490,12 \$ USD (953 389,64 \$ CAD, taxes incluses), pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à la firme Peraton International LLC (CG23 0153);
- 3 - d'autoriser une dépense de 47 669,48 \$ CAD, taxes incluses, à titre de budget de contingences (variation de taux de change);
- 4 - d'autoriser le directeur de la Direction Sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1268527001

CE26 0598

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser le dépôt de la candidature du Grand parc de l'Ouest, secteur du Cap-Saint-Jacques, en vue d'obtenir la désignation internationale Urban Night Sky Place décernée par DarkSky International.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1250288001

CE26 0599

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter les offres de services de l'ensemble des conseils d'arrondissement de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues faisant partie du réseau routier artériel administratif de la Ville, d'aménagements cyclables prévus au réseau cyclable actuel et projeté de l'agglomération de Montréal et la sécurisation de lieux fréquentés par les jeunes, les familles ou les personnes âgées prévus pour l'année 2026, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1265551001

CE26 0600

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet de garantie de la Ville de Montréal de 2 000 000 \$ en faveur de la Banque de l'Infrastructure du Canada (BIC) dans le cadre du Protocole d'entente convenu entre la BIC et la Société GALOPH, organisme à but non-lucratif, pour le financement des études nécessaires à la mise en œuvre du projet de développement résidentiel du site de l'hippodrome.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1266707001

CE26 0601

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le Bureau des relations internationales à payer la somme de 5 000 \$ représentant la cotisation de la Ville à l'association internationale Mayors for Peace pour l'année 2025;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1255626001

CE26 0602

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de renouveler au sein du Comité consultatif en reconnaissance, les mandats de Jean-François Leclerc, président, d'Isabelle Dumas, vice-présidente, de Francyne Lord et de Paul-André Linteau, membres, ainsi que de Luce Lafontaine, membre suppléante, pour une période non renouvelable de trois ans, à compter du 21 avril 2026;
- 2- de nommer Imen Ben Jemia, actuellement membre suppléante, à la vice-présidence du Comité consultatif en reconnaissance pour un mandat non renouvelable de trois ans, à compter du 21 avril 2026;
- 3- de nommer Doreen Petiquay-Barthold et Elyse Lévesque, actuellement membres suppléantes, à titre de membres du Comité consultatif en reconnaissance pour un mandat non renouvelable de trois ans, à compter du 21 avril 2026;
- 4- de remercier Bérénice Mollen-Dupuis pour son implication au sein du Comité consultatif en reconnaissance au cours des trois dernières années.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1269671001

CE26 0603

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la transaction liée au procès-verbal 78 (2018-2024), en lien avec le grief 05-CC-2022, intervenue entre la Ville et l'Association des pompiers de Montréal inc., concernant le paiement de temps supplémentaire aux 104 personnes visées par ledit grief, à leur taux de traitement et demi en vigueur en janvier 2022, et autoriser son exécution selon les modalités convenues.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1266047002

CE26 0604

Il est

RÉSOLU :

de modifier le calendrier des assemblées ordinaires du conseil d'agglomération pour l'année 2026 par le déplacement de l'assemblée prévue le jeudi 14 mai au mardi 19 mai, à 16 h.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1263599001

CE26 0605

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de mandater la Direction générale afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport selon les orientations formulées dans sa réponse;
- 2 - de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport du Conseil des Montréalaises intitulé « Femmes cols bleus | 10 ans plus tard : des progrès décevants ».

Adopté à l'unanimité.

30.008 1269902003

CE26 0606

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'abroger la résolution CE26 0461;
- 2 - de prendre acte du dépôt du Protocole municipal de gestion des campements afin d'établir une posture de tolérance à l'égard des personnes vivant en campement et de développer des stratégies d'intervention adaptées à la réalité des campements sur le territoire montréalais.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1268538002

CE26 0607

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réhabilitation de la chaussée et des trottoirs sur l'avenue Souigny, entre les rues Honoré-Beaugrand et Saint-Émile, faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville situé sur le territoire de l'arrondissement, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.010 1267231031

CE26 0608

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les initiatives culturelles décrites au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public du 26 avril au 25 octobre 2026.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1255703022

CE26 0609

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser l'organisme Espace ESC ltée, enregistré au numéro 1178990068, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, les 19 et 25 avril et jusqu'à 7 h, le 9 mai 2026 dans le cadre des événements culturels qu'il organise;
- 2 - d'autoriser l'organisme Le Système, enregistré au numéro 1176813765, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 26 avril, jusqu'à 5 h, le 2 mai et jusqu'à 4 h, le 3 mai 2026 dans le cadre des événements culturels qu'il organise;
- 3 - d'autoriser l'organisme Bar Datcha, enregistré au numéro 1168664192, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 26 avril 2026 dans le cadre de l'événement qu'il organise;
- 4 - d'autoriser l'organisme Le Newspeak inc., enregistré au numéro 1170605282, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 4 h, le 26 avril 2026 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1268994010

CE26 0610

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) », et d'en recommander l'adoption à une assemblée ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) »;
- 2- de mandater le Service de l'habitation pour tenir l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);
- 3- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de l'assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1255367001

CE26 0611

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'adopter, avec changements, le Règlement établissant le programme d'aide visant les entreprises exploitant des établissements situés dans des secteurs affectés par des travaux majeurs et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043);
- 2 - de réserver une somme supplémentaire de 26 000 000 \$, afin de porter le budget total à 27 800 000 \$ pour assurer le financement du programme.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1265581001

CE26 0612

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Karine Morier à titre de directrice du Service des communications et des affaires publiques, à la Direction générale adjointe - Développement et affaires institutionnelles, dans l'échelle salariale FM11, à compter du 20 avril 2026, et ce, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.1, alinéa 2, de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal

Adopté à l'unanimité.

50.001 1269742002

CE26 0613

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Geneviève Goudreault à titre de directrice générale adjointe – Développement et affaires institutionnelles, dans l'échelle salariale - FM14, à la Direction générale, à compter du 20 avril 2025, et ce, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.1, alinéa 2, de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal

Adopté à l'unanimité.

50.002 1269742001

CE26 0614

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Cynthia Bouchard à titre de directrice du Bureau de la lutte contre l'itinérance dans l'échelle salariale 2026 - FM10, à la direction générale adjointe - Qualité de vie, en date 15 avril 2026 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.1, alinéa 2, de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal

Adopté à l'unanimité.

50.003 1268044003

CE26 0615

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Martin Savard à titre de directeur exécutif – Ville-Marie et concertation des arrondissements, à la Direction générale, dans l'échelle salariale FM13, à la date convenue entre les parties, et ce, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.1, alinéa 2, de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal

Adopté à l'unanimité.

50.004 1269742003

CE26 0616

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport annuel 2025 de l'Office de consultation publique de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1267010001

Levée de la séance à 9 h 30

70.001

Les résolutions CE26 0578 à CE26 0616 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Claude Pinard
Président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville